

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trentième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 16 – 21 juillet 2018

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE
SAMEDI 21 JUILLET 2018

Adoption du résumé de la séance AC30 Sum. 2

Le Comité adopte le résumé de la séance AC30 Sum. 2 avec les amendements suivants :

- au point 23 de l'ordre du jour, le nom latin de l'espèce devrait être *Tursiops truncatus ponticus* ; et
- au point 23 de l'ordre du jour, le projet de décision devrait se lire comme suit :

“Le Secrétariat continue à collaborer avec l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) pour assurer la conservation efficace des espèces de cétacés de la mer Noire et de la mer Méditerranée inscrites aux annexes CITES, et conformément à la résolution Conf. 13.3, *Coopération et synergie avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)*.”

19. Coraux précieux (Order Antipatharia and family Coralliidae)..... AC30 Doc. 19

Le Comité adopte les recommandations figurant dans le document AC30 Com. 4 (Rev. 1) avec les amendements suivants:

- la recommandation 4 c) devrait se lire comme suit [version anglaise uniquement] :

“c) remind Parties which export CITES Appendix-II listed black coral species, to make non-detriment findings (NDFs) and encourage these Parties to provide copies of the NDFs to the Secretariat.”

- la recommandation 8 devrait se lire comme suit :

“Indépendamment de l'éventuelle application future de la décision 17.192, le groupe de travail encourage le Comité pour les animaux à continuer d'examiner la question des coraux précieux afin de déterminer quelles sont les nouvelles données disponibles et à mettre l'étude à jour avant la 19e session de la Conférence des Parties (CoP19, 2022).”

35. Autres questions*Pas de document*

Le Comité demande au Secrétariat d'établir si le commerce de *Cercopithecus dryas* en provenance de la République démocratique du Congo suscite effectivement des préoccupations importantes, et, si ces préoccupations sont justifiées, de demander qu'une attention particulière soit accordée au commerce de cette espèce dans le cadre du processus en cours au titre de l'Article XIII concernant la République démocratique du Congo.

Le Comité remercie le Secrétariat d'avoir mis un lien sur son site web qui permet de télécharger tous les documents de la session en une seule opération.

36. Date et lieu de la 31^e session du Comité pour les animaux.....*Pas de document*

Le Comité note que le Secrétariat a provisoirement réservé un lieu pour tenir les sessions consécutives du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes (leurs 31^e et 25^e sessions respectivement) du 6 au 16 janvier 2020 à Genève, en Suisse.

Allocutions de clôture

Le Président remercie les membres du Comité, et notamment les observateurs des Parties, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, les interprètes, le personnel de sécurité et le Secrétariat, avant de clore la session.